



Mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée générale mixte du 22 avril 2021 et au mécanisme de liquidité offert aux porteurs de parts de fondateur

Le 1^{er} avril 2021,

Les documents et renseignements prévus par l'article R. 225 - 81 et R. 225 - 83 du code de commerce, ainsi qu'un communiqué d'E.J. Barbier relatif à la promesse d'achat des actions émises en représentation des parts de fondateur et à ses modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet d'EPC (Rubriques *Assemblée générale – Actions ET Mécanisme de liquidité proposé aux porteurs de parts de fondateur* respectivement).

Il est rappelé que dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de participation à l'assemblée du 22 avril 2021. Ainsi, dans l'hypothèse où les conditions prévues par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 seraient remplies, l'assemblée générale du 22 avril 2021 pourrait être organisée à huis clos.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site internet de la Société www.epc-groupe.com (Rubrique *Assemblée générale – Actions*) qui pourrait être mise à jour pour préciser les modalités définitives de participation à cette assemblée générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

Le Groupe EPC est l'un des pionniers en France en matière de fabrication d'explosifs. Avec une quarantaine de filiales implantées dans une vingtaine de pays dans le monde, la société est aujourd'hui une référence dans le domaine des Explosifs, de la Démolition et du Forage – Minage